

## 6. Lobbying & Communication des sociétés transnationales du pétrole et du gaz

*“In a time of deceit, telling the truth is a revolutionary act”*

George Orwell

### 6.1. Les annonces des multinationales et du gouvernement - Indépendance énergétique de la Tunisie (transition et énergies alternatives)

La Tunisie a commencé l'extraction de ses ressources fossiles dès les années 60. Selon les données du ministère de l'industrie<sup>(266)</sup>, le pays était excédentaire sur le plan énergétique jusqu'à la fin des années 90, date à laquelle la tendance s'est inversée. Le débat « national » sur l'énergie, en juin 2013, médiatisé après coup, dresse le constat : la production décline alors que la consommation augmente. En effet, la consommation énergétique a doublé entre 1900 et 2012 et la part du gaz a également doublé, au détriment du pétrole, probablement en conséquence de la politique d'incitation à la consommation du gaz au cours des années 2000. Pour redresser la barre, le ministère mise sur l'application d'une stratégie à l'horizon 2030 qui permettrait de réaliser l'autosuffisance et de garantir l'approvisionnement du pays. L'État préconise la rationalisation de la consommation énergétique, le développement de l'industrie des ressources fossiles, l'impulsion des énergies renouvelables et la connexion électrique avec les pays voisins<sup>(267)</sup>. On annonce la création d'un fonds de transition énergétique d'un capital initial de 100 millions de dinars pour financer les projets soutenant l'économie d'énergie et promouvant les énergies renouvelables (solaire et éolien)<sup>(268)</sup>. L'Union européenne soutient activement la stratégie puisque l'Allemagne suit de très près les évolutions du pays dans cette direction. Mais le renouvelable ne représenterait qu'au maximum 30% du mix énergétique (25% selon l'EIA et 12% selon d'autres sources<sup>(269)</sup>) ; ce qui impose à l'État de diversifier ses sources énergétiques et il ne fait pas de doute que le gaz et le pétrole de schiste sont dans l'équation du gouvernement. Selon le ministère de l'industrie, les ressources non conventionnelles sont présentées comme une source potentielle, si les réserves sont prouvées, mais dans le cas contraire, c'est le charbon qui serait visé dès 2023. Ainsi, d'après l'État tunisien, les réserves de pétrole et de gaz de schiste ne sont pas encore prouvées. Ce discours officiel coïncide avec celui de certains professionnels tunisiens du domaine, qui s'expriment dans les médias en affirmant qu'il n'y a ni exploration ni exploitation de gaz de schiste en Tunisie<sup>(270)</sup>. Compte tenu du temps requis pour effectuer les explorations nécessaires à l'évaluation des ressources et à la rentabilité de leur extraction (souvent entre 10 et 15 ans), il serait fort peu probable que le gaz de schiste puisse véritablement jouer un rôle dans le mix énergétique tunisien à l'horizon 2030.

A moins que l'État ne cherche à cacher le fait qu'il est plus avancé qu'il ne l'avance. Des indices concordants font en effet tinter la cloche d'un son différent. Ainsi que cela a été présenté dans le chapitre 2 de ce rapport, il existe de nombreuses études, planifications et déclarations émanant des compagnies étrangères elles-mêmes ou d'analystes spécialisés qui prouvent que les compagnies pétrolières sont largement plus avancées que le gouvernement ne le laisse entendre. Des compagnies opérant en Tunisie (Cygam, Serinus,

Perenco, Shell, ENI...) communiquent sur leurs projets même si certaines d'entre elles ont visiblement été briefées pour s'aligner sur le discours officiel. Pour exemple, le *relooking* du site Internet de Perenco Tunisie, qui semble avoir profité de cette mise à jour pour faire disparaître des informations relatives aux opérations de fracturation hydraulique.

De plus, et malgré la révolution, la Tunisie est reconnue comme l'un des pays les plus stables de la région pour développer cette industrie<sup>(271)</sup>. Les intentions des compagnies étrangères sont claires et elles communiquent sur le sujet. La Tunisie est leur prochain terrain de « jeu ». Elles n'attendent que le feu vert du gouvernement.

## **6.2. Politique et responsabilité environnementale et sociale des compagnies pétrolières et gazières**

La notion de responsabilité sociale des entreprises, née dans les années 50 et théorisée dans les années 70, est de plus en plus présente dans le discours des entreprises. Plus de 65% des grandes entreprises dans le monde ont produit un rapport de responsabilité sociale en 2005. L'environnement et la consultation de parties intéressées semblent être devenus les pierres angulaires de la culture organisationnelle des entreprises. C'est en tout cas ce que chacune d'elles affirme dans son discours. La pratique laisse pourtant la place à une réalité bien différente. Une étude sur les compagnies pétrolières démontre que, d'une part, elles ne mettent pas en place de véritables programmes de gestion des risques et, d'autre part, elles se dégagent de leur responsabilité en cas d'accidents<sup>(272)</sup>.

Dans un autre registre, la compagnie pétrolière Chesapeake Energy a été accusée par les autorités locales de la ville de Fort Worth (Texas) de les léser en rognant sur les redevances (royalties) qu'ils s'étaient engagés à payer à la ville, prétextant des frais, toujours plus élevés, de post-production. Cette pratique semble être récurrente chez Chesapeake car aujourd'hui la compagnie doit faire face à de nombreuses plaintes dans cinq États américains différents<sup>(273)</sup>.

Dans la politique environnementale de Shell, figure la réalisation d'études d'impact au début de tous les projets qu'elle met sur pied et le suivi rigoureux en cours d'exploitation. Pour le cas de son projet en Tunisie, et si cette étude a été faite, elle n'est pas disponible pour le grand public ; ce qui est en flagrante contradiction avec leur prétendue politique de transparence. Sans surprise, plus de 61 000 internautes ont déclaré la compagnie, vainqueur du prix *Pinocchio 2014*, une anti-récompense qui épingle chaque année les entreprises les moins vertueuses en matière de protection de l'environnement et des droits sociaux<sup>(274)</sup>.

Il faut souligner le fait que la législation du pays dans lequel exercent les compagnies conditionne leur façon d'agir et leur marge de manœuvre en cas de contentieux. Le fait que la loi semble incapable d'obliger les compagnies pétrolières responsables à rendre des comptes, notamment en cas de pollution générée, constitue une grave lacune dans le système de protection. Dans l'affaire de la contamination par Shell du delta du Niger, une décision du tribunal de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a fait date lorsqu'il a estimé que le Nigeria n'avait pas convenablement régulé les activités des compagnies pétrolières et leurs impacts négatifs<sup>(275)</sup>.

### 6.3. Transparence et corruption

Le fait le plus flagrant lorsqu'il est question de manque de transparence dans l'univers de l'industrie des énergies «extrêmes» est le « *trade secret* » concernant les composés chimiques utilisés pour la fracturation hydraulique. Ces adjuvants sont en effet protégés par la même loi qui protège les formules secrètes des entreprises (comme la formule du Coca Cola par exemple).

Une étude<sup>(276)</sup> a été réalisée, en 2013, par un groupe d'investisseurs américains auprès de 24 compagnies pétrolières, opérant la fracturation hydraulique, sur le suivi de 32 indices de transparence concernant 5 domaines de gestion du risque : les composés chimiques, l'eau et le traitement des déchets, les émissions atmosphériques, l'impact social, la gestion et la responsabilisation des compagnies. Les auteurs de l'étude concluent au manque de transparence généralisé des informations publiquement disponibles, ce qui ne permet pas de confronter le règlement interne des compagnies à leur pratique effective. Mais les industriels l'ont bien compris, leur manque de transparence nuit à leur image de marque et compromet leur acceptation sociale. Lorsqu'une major a affirmé être prête à dévoiler la liste des composés chimiques ajoutés à l'eau de fracturation<sup>(277)</sup>, un mois plus tard, une proposition de loi a été déposée au Sénat de Caroline du Nord pour que la révélation de la composition chimique soit considérée comme une fraude (*felony*)<sup>(278)</sup>. De plus, l'Université d'Harvard a récemment publié une étude où elle pointe du doigt le site Internet, FracFocus, sur lequel les industriels divulguent des informations incomplètes et peu fiables concernant les produits chimiques qu'ils utilisent<sup>(279)</sup>.

En Tunisie, l'ETAP ne communique pas sur les quantités de pétrole et de gaz produites par les compagnies étrangères et encore moins sur les revenus qu'ils en tirent. Des députés de l'Assemblée nationale constituante (ANC) et de nombreux économistes indépendants ont demandé, en vain, à ce que soit réalisé un audit financier du secteur des hydrocarbures dans le pays. Plus de 100 députés de l'ANC avaient signé une pétition pour interroger le nouveau chef du gouvernement, et ancien ministre de l'industrie, sur la corruption financière et administrative dans les secteurs du pétrole et des mines avant et après son entrée en fonction. Malheureusement, cette pétition semble avoir disparu ! Une mission de contrôle, effectuée par la Cour des comptes, couvrant la période 2007-2010, a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements, non seulement au sein de l'ETAP mais également au sein de la Société d'électricité et de gaz (STEG). En effet, plusieurs manquements ont été relevés comme le non-respect des programmes établis (et même de la loi dans certains cas), l'absence d'activités contractuelles, le manque de transparence, le manque flagrant de contrôle et la gestion désastreuse à tous les niveaux qui privent l'état de rentes substantielles, freinant ainsi l'essor de l'activité gazière et conduisant à une déperdition de 11 % de la production gazière nationale. De plus, il a été établi que le gaz et le pétrole continuent à être pillés par les sociétés étrangères<sup>(280)</sup> à l'instar de British Gas.

Sous le régime de Ben Ali, il a suffisamment été martelé aux Tunisiens que le pays ne possédait pas de ressources naturelles pour que cela devienne, dans leur esprit, une vérité indiscutable. Mais, dans ce cas, comment expliquer qu'il y ait autant de compagnies étrangères qui exploitent les ressources pétrolières et minières tunisiennes ? Ce mensonge institutionnalisé, dont certains ont su tirer profit, a maintenu tout un peuple dans une méconnaissance absolue du potentiel du pays sans qu'il ne songe à bénéficier de ses retombées économiques. Aujourd'hui, le discours a changé, le dialogue est plus ouvert mais les vérités semblent orientées. Le nœud du problème serait le déclin d'hydrocarbures,

imposant alors les énergies non conventionnelles comme unique planche de salut. Mais les tunisiens commencent à découvrir qu'ils ont des gisements d'or, de cuivre<sup>(281)</sup> et de zinc<sup>(282)</sup>; que leur sable est d'une pureté en silice de 98%<sup>(283)</sup>; qu'ils ont de l'uranium<sup>(284)</sup>, des carrières de marbre d'une qualité exceptionnelle et que les terres seraient largement plus productives si elles étaient gérées différemment... Autant d'autres sources possibles de richesses à exploiter pour alimenter les caisses de l'état.

Ainsi que mentionné plus haut, la communication du gouvernement sur les questions relatives au gaz de schiste est très contradictoire et ambiguë. Au sein de l'ETAP, la discrétion est de mise. Des mots d'ordre circulent pour que rien ne transpire. De plus, l'accès aux données est très difficile malgré le décret-loi 41 (Marsoum 41) qui, théoriquement, permet aux citoyens l'accès aux informations (open gov) via un site internet<sup>(285)</sup>. De vaines requêtes, concernant des détails sur le déficit généré dans le secteur des hydrocarbures, ont été adressées par des citoyens au Ministère des finances et à l'ETAP. Un débat national sur l'énergie dans différentes régions du pays a été lancé en 2013 par le ministère de l'industrie, sans que les dates et les lieux de ces rencontres n'aient été communiquées à l'avance, ni sur le site officiel du ministère, ni sur les principaux médias sociaux. Seules des associations et des personnes sélectionnées ont pu y assister. De plus, le jour même du lancement du débat, le Secrétaire d'État aux énergies et mines a déclaré que le projet de loi sur les énergies renouvelables était fin prêt, rendant ainsi inutile tout débat sur la question.

Suite à la révolution, de nombreuses affaires de corruption et d'évasion fiscale ont plané et planent encore sur l'industrie pétrolière et gazière en Tunisie et sont questionnées sur la place publique. Les agences de l'État qui gèrent les ressources naturelles (ETAP, DGE Direction générale de l'énergie, Office des mines, Ministère de l'industrie, DGM Direction générale des mines) sont dans la ligne de mire de plusieurs journalistes et organisations de la société civile. Cette dernière s'est organisée en associations pour tenter de lever le voile sur ces affaires et demander plus de transparence et de bonne gouvernance. Toutefois, il existe très peu de journalisme d'investigation. La presse doit elle-même faire face à des pressions qui l'empêchent d'acquiescer sa liberté d'expression. En septembre 2012, des journalistes ont été interdits d'entrée par les organisateurs d'un sommet sur le gaz de schiste organisé dans un hôtel d'Hammamet<sup>(286)</sup>. Alors que certains journaux ouvraient leurs tribunes à des experts qui présentaient les dangers de cette exploitation<sup>(287)</sup>, on assiste aujourd'hui à un retournement de situation de ces mêmes médias qui instruisent sur l'étendue des retombées économiques positives de ces ressources non conventionnelles tout en minimisant les conséquences environnementales et sanitaires de leur exploration et exploitation<sup>(288)</sup>.

Dans la nouvelle Constitution tunisienne, l'article 13, relatif à la gestion des ressources naturelles par l'état mentionnait, dans sa version initiale, « *l'obligation de la publication des contrats après leur approbation par l'Assemblée Nationale* ». Cette mention a été supprimée dans la version finale du texte constitutionnel. De nombreuses pressions ont été exercées sur les députés, notamment par des personnes portant les intérêts des entreprises pétrolières, pour qu'ils retirent la partie « gênante » du texte<sup>(289)</sup>. Chafik Zerguine, président de la Commission de l'énergie de l'ANC, l'a même dénoncé en pleine assemblée. A cette même période (2014), la dite Commission venait d'émettre un avis défavorable quant au renouvellement, entre autres, du permis Amilcar (concessions Miskar et Hasdrubal) détenu par British Gas<sup>(290)</sup> et de rejeter les demandes de permis

de recherche Borj El Khadra, Baguel (permis Douz) et El Franig (permis Médenine) en raison de nombreuses infractions légales et financières<sup>(291)</sup> et en l'absence de contrôle et d'audit<sup>(292)</sup>.

Quoiqu'il en soit, aujourd'hui l'attribution de permis de recherche, d'exploration et d'exploitation de pétrole, de gaz ou de minerais ne peut se faire sans l'approbation de l'Assemblée nationale alors qu'auparavant ce rôle revenait exclusivement au Comité consultatif des hydrocarbures. Cependant, cette prérogative ne concerne pas les trois premières prolongations de contrats déjà établis. Ainsi, de nombreux permis de recherche d'hydrocarbures conventionnels ont été reconduits, sous le gouvernement de la Troïka, avec parution au journal officiel, en décembre 2014, sans qu'ils aient été approuvés par l'ANC<sup>(293)</sup>.

#### 6.4. Les actions de lobbying

Un lobbying intensif est exercé par les compagnies pétrolières auprès des décideurs politiques. Aux États-Unis, Dick Cheney personnifie parfaitement l'interpénétration de ces deux sphères aux intérêts convergents, jonglant entre ses fonctions politiques : Secrétaire d'État à la défense puis Vice-Président, et privées : PDG d'Halliburton). Harold Hamm, un milliardaire qui a fait fortune dans le pétrole de schiste, est le conseiller du candidat républicain Mitt Romney pour les questions d'énergie. Le puissant Institut américain du pétrole, présidé par Jack Gerard, un proche de Romney, fait également activement campagne. Ces faits démontrent l'étroite accointance des politiciens et de l'industrie pétrolière qui n'est d'ailleurs pas spécifique aux mandats républicains. Le nouveau secrétaire d'État à l'énergie de l'administration Obama, Ernest Moniz, avait publié, dans le cadre de ses anciennes fonctions de chercheur au sein de la Massachusetts Institute of Technology (MIT), une étude en faveur de l'extraction des énergies non conventionnelles alors qu'il possédait des intérêts financiers dans le secteur du gaz<sup>(294)</sup>.

Dans certains cas observés dans ce secteur, la frontière entre lobbying et corruption se révèle particulièrement mince. En effet, selon *le New York Times*, le gouverneur républicain de Pennsylvanie, Tom Corbett aurait reçu 1 million de dollars de dons de la part des groupes pétroliers. En contrepartie ceux-ci étaient assurés de ne pas payer de taxe pour extraire le gaz<sup>(295)</sup>.

Dans un rapport de 2012 sur le lobbying<sup>(296)</sup>, il est mentionné que Shell a dépensé 800 000 dollars durant le premier trimestre de 2009 pour influencer la réglementation américaine sur le climat. En effet, cette compagnie, à l'instar d'autres, fait partie de l'United States Climate Action Partnership, qui réclame des réductions de l'émission des gaz à effets de serre. Cette organisation a poussé à ce que la législation sur la sécurité des industries propres (American Clean Energy Security) soit en faveur des industriels.

A Bruxelles, l'Union Européenne subit des pressions très similaires. Les tentatives des industriels pour empêcher la Commission européenne de légiférer sur le sujet ont systématiquement été récompensées, tous les projets de lois en lien avec les hydrocarbures non-conventionnels ayant été rejetés en dernier recours par les Etats Membres pro-gaz de schiste (Grande-Bretagne, Pologne, Hongrie, Roumanie...), sur les conseils appuyés de leurs industries pétrogazières<sup>(297)</sup>. Dans certains cas, l'industrie a même été jusqu'à créer et financer des associations environnementalistes fantômes (pratique connue sous le nom

d' « *astroturfing* ») pour mieux faire passer l'idée que la société civile n'est pas opposée à l'extraction des ressources non-conventionnelles ; espérant ainsi pouvoir influencer le vote des députés européens<sup>(298)</sup>.

Des rapports de Corporate Europe Observatory<sup>(299)</sup> et Friends of the Earth Europe<sup>(300)</sup>, cartographient l'action des lobbyistes dans la bataille des gaz de schistes au sein de l'Union Européenne n'hésitant pas à faire appel à des agences de lobbying professionnelles ou des groupes de réflexion (« think tank »). La stratégie de communication mobilise des millions d'euros chaque année en repas, cocktails, voyages, financements pour la recherche afin de convaincre leurs cibles. Ces dernières sont autant les décideurs économiques et politiques que les scientifiques, le milieu de la haute finance ou les journalistes, tout en écartant les représentants des organisations de la société civile. En France, trois journalistes couvrant le secteur de l'énergie, pour *Le Monde*, *Le Point* et *L'Usine nouvelle*, sont allés au Texas, aux frais de TOTAL, visiter les installations de son partenaire américain Chesapeake<sup>(301)</sup>. Dans le monde de la recherche scientifique, il n'est pas rare que des études soient financées par des fondations proches de compagnies pétro gazières.

Le grand public est aussi ciblé par des spots publicitaires et des campagnes de sensibilisation particulièrement partisans. Le discours tenu tente de minimiser l'importance des risques de l'extraction du gaz de schiste en délivrant des semi-vérités comme le fait qu'il aurait « absolument aucune différence » entre l'extraction des gaz de schiste et des gaz conventionnels ou que si le moindre risque de pollution existait, ils ne foreraient pas. Certes leur composition chimique est similaire, mais le point crucial, c'est qu'on utilise une technique d'extraction différente qui comporte des risques sanitaires et environnementaux importants, voire inévitables<sup>(302)</sup>.

D'autres entreprises gazières essayent de rassurer l'opinion publique et convaincre la Commission Européenne de l'innocuité des liquides de fracturation en affirmant que les mêmes substances sont utilisées dans les produits domestiques (figure 59) ou des produits de l'industrie agro-alimentaire<sup>(303)</sup>, rappelant non sans cynisme que l'acide chlorhydrique est une substance naturellement présente dans l'estomac<sup>(304)</sup> !

Selon la compagnie pétrolière, le nombre d'additifs chimiques utilisés pour la fracturation hydraulique varie considérablement. Certaines sociétés affirment utiliser moins de 10 produits, négligeant même de citer des biocides. Si cette dernière information était exacte, il faudrait craindre une contamination microbiologique des écosystèmes aquatiques et du sol, lors de la remontée du fluide de fracturation. Or il est reconnu que les bactéricides sont l'un des constituants majeurs du liquide de fracturation. Les informations concernant les composés chimiques des liquides de fracturation sont mensongères !

| Composé                       | Utilité   | Usage courant   |
|-------------------------------|---|---|
| Acides                        | Dissout les minéraux, préfracture la roche              | désinfectant pour piscine                                     |
| Chlorure de sodium            | Retarde la rupture du gel                               | Sel de table  |
| Polyacrylamide                | Minimise la friction entre le fluide et le tube         | Traitement de l'eau, conditionnement des sols                 |
| Ethylène Glycol               | Antirouille   | Antigel, nettoyants domestiques                               |
| Sels de Borate                | maintient la viscosité des fluides à température élevée | poudre de lessive savon, cosmétiques                          |
| Carbonate de Sodium/Potassium | Maintient l'efficacité d'autres composés                | Détergent, savon, verre, céramique, adoucisseurs, bicarbonate |
| Glutaraldéhyde                | Bactericide   | Désinfectant, stérilisant d'équipements médicaux et dentaires |
| Gomme Guar                    | Epaississeur  | Epaississant, crème glacée, dentifrices, sauces               |
| Acide citrique                | Prévient la précipitation des oxydes métalliques        | Additifs alimentaires, jus de citron                          |
| Isopropanol                   | Augmente la viscosité du fluide                         | Nettoyant pour vitres, antiperspirant, teinture pour cheveux  |

Source: DOE, GWPC. Modern Gas Shale Development in the United States. A Primer (2009)

Figure 59 : Communication des compagnies gazières sur les composés chimiques contenus dans les liquides de fracturation. (Source : Modern gas Shale Development in the United States, A primer, 2009t)

De nombreuses campagnes publicitaires de « *greenwashing* » sont par ailleurs menées pour faire apparaître le gaz de schiste comme un gaz propre et moins coûteux tout en dénigrant les énergies renouvelables. La combustion du charbon émet moitié plus de CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone) que le gaz naturel (méthane, CH<sub>4</sub>) (voir chapitre 4.2.2). Cette vérité scientifique a été utilisée comme argumentaire par les industriels du gaz pour faire passer le gaz comme une option énergétique favorable au climat dans un avenir moins carboné. Cependant, seulement la moitié de la vérité est dite, cette affirmation mettant volontairement de côté les émissions fugitives de méthane provenant de la filière du gaz de schiste et qui seraient approximativement de 2 à 6 fois plus importantes que celles associées au charbon et de 4 à 13 fois plus élevées que celles calculées pour le diesel<sup>(305)</sup>. D'ailleurs, le Département de protection de l'environnement de l'état de Pennsylvanie, probablement sous influence politique, a tenté d'éliminer d'un rapport la référence à une étude scientifique conduite par l'Université de Cornell prouvant que l'industrie du gaz de schiste serait encore plus nocive pour le climat que la production du charbon<sup>(306)</sup>.

Cette campagne de communication savamment tissée ne peut pas étonner puisque l'Association américaine du gaz a engagé, en 2009, l'agence de relation publique Hill & Knowlton pour ses relations de presse ; la même agence engagée par les fabricants de cigarettes il y a quelques décennies afin de dissiper l'idée que le tabac était dangereux !